PLU

Révision du plan local d'urbanisme

Lavilledieu (07)

5.3. Schéma des réseaux

Révision prescrite le : 24 octobre 2001

Projet arrêté le : 7 février 2005

Projet approuvé le :

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 7 février 2005, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme.



Reçu à la
Préfecture de l'Ardèche
Le - 4 MAR. 05

études actions
développement urbain, territorial et social

L'assainissement des eaux usées

La commune est compétente en matière d'assainissement.

Upp**diagnostic réseau** et un **schéma général d'assainissement** ont été réalisés. Ce dernier est joint en annexe du PLU.

Actuellement, le réseau de collecte des eaux usées s'étend sur 17 550 mètres dans le village, dans les quartiers de Bayssac, des Clots, du Saut du Moulin, de Chabrols, de la ZI de Veaux et de la ZI du plateau des Gras. L'ensemble du réseau collecte les effluents de 388 abonnés (en 2002). Les réseaux du centre ancien sont unitaires alors que ceux des quartiers périphériques sont séparatifs.

3 postes de refoulement sont implantés : ZI des Veaux (relevage des effluents de l'ensemble de la zone) ; quartier de Conchis (relevage de Bayssac), et Clots (relevage pour quelques habitations). L'hôtel des Persèdes dispose d'un poste de refoulement privé.

La **station d'épuration** est de type « boues activées ». Les boues résiduaires sont utilisées en agriculture. Elle s'est vue attribuée une note "bien" par la "mission aquae 07", avec un rendement épuratoire moyen de 0,69 et un rejet conforme à la réglementation actuelle. Avec une capacité totale de charge polluante de 1300 EH, elle est proche de la saturation. La solution envisagée s'orienterait vers la création d'une **seconde station** située plus à l'aval, d'une capacité de 1000 EH, en adéquation avec les objectifs de développement démographique et économique de la commune et permettant de rationaliser la gestion du réseau en supprimant des postes de relevage.

Un déversoir d'orages en amont de la station d'épuration permet d'écarter les surcharges rencontrées lors d'épisodes pluvieux.

Concernant **l'assainissement non collectif**, le milieu naturel susceptible de recevoir les effluents domestiques présente une sensibilité déterminée par un sous-sol fissuré et perméable en grand, une absence ou insuffisance de couverture pédologique, une perméabilité insuffisante et un écoulement superficiel non pérenne. Ces paramètres constituent des facteurs limitant mais non rédhibitoires. Elles impliquent des caractéristiques formelles pour toute filière d'assainissement autonome.

La réhabilitation d'installations ou le raccordement au réseau collectif est nécessaire dans certains quartiers :

- Quartiers prioritaires : Bayssac, Saint-Trouvé, Rieux, Rabagnas

- Quartiers avec difficulté technique, mais peu de risques : Labellière, Chabrols ouest, Cayrous, Les Auches, Roudillon

- Quartiers sans problèmes : Fournache, Giraudens, Les Routes, Chabrols est

Les propositions d'extension concernent, selon un phasage restant à valider :

- Champeyraud/Crouzillon/Cayrous/Rabagnas/Auches
- Puis St Trouvé, Les Fournaches, Les Clots
- Bayssac / Zone industrielle des Perdèdes à plus long terme.

Plan Local d'Urbanisme de lavilledieu (07)

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET PROJETS ENVISAGÉS

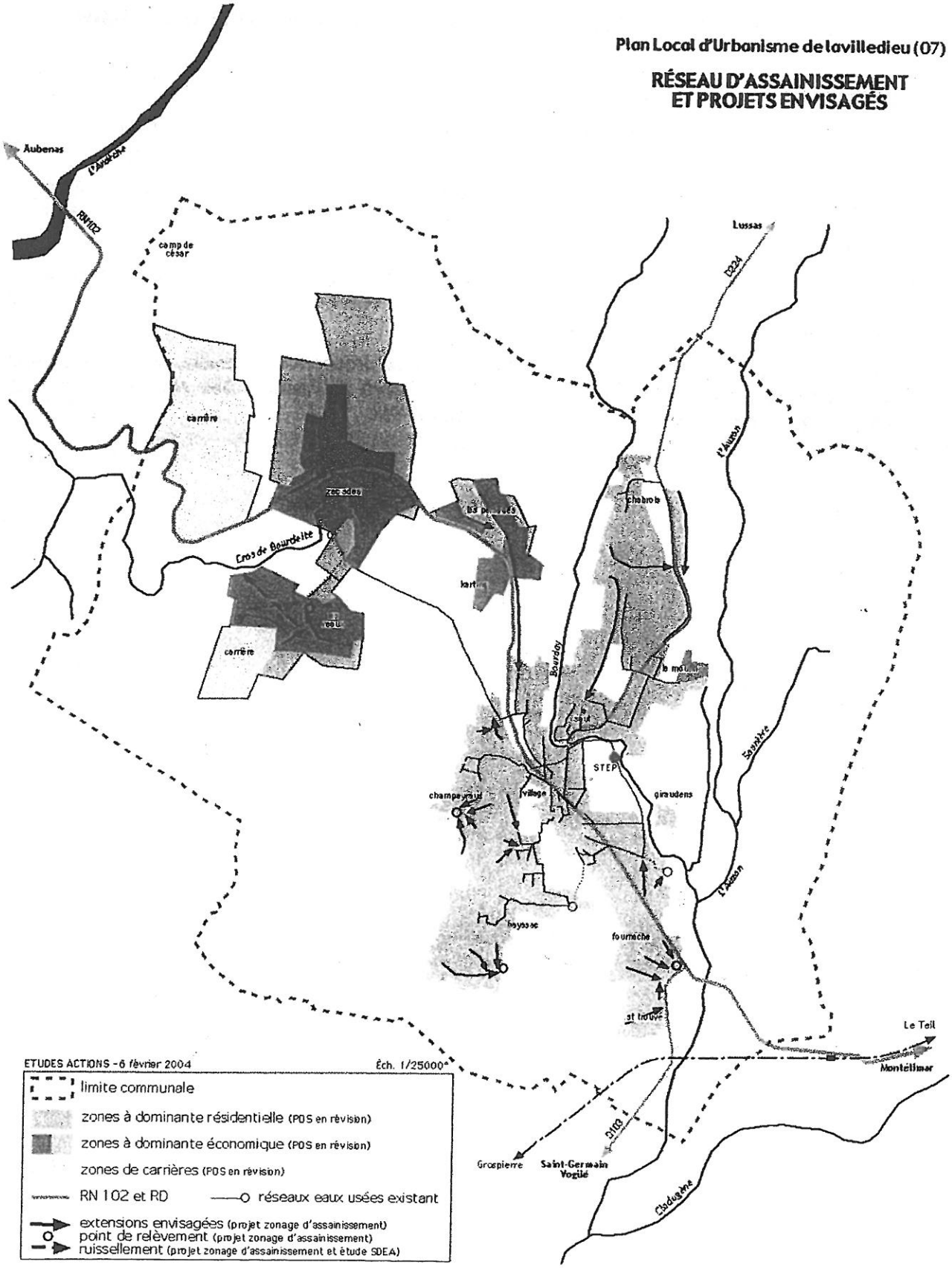

Alimentation en eau potable et protection incendie

L'alimentation en eau potable est assurée au niveau intercommunal.

La ressource n'est pas située sur le territoire communal puisque elle provient du Coiron ou du lit de l'Ardèche.

Deux réservoirs sont présent sur la commune. La capacité de celui du plateau est à porter à 1000 m^3, compte tenu de l'accroissement des besoins intercommunaux. Celui de Chabrols est à remplacer.

Le renouvellement du réseau d'eau potable est nécessaire sur certains secteurs en raison de sa vétusté et de la présence de plomb. Des amélioration sont réalisées progressivement et programmées.

De même, des besoins sont identifiés en matière de protection incendie, soit pour assurer un débit suffisant, soit pour disposer d'une réserve suffisante. Des réflexions sont en cours, notamment dans la zone industrielle Les Veaux.

RÉSEAU D'EAU POTABLE ET PROTECTION INCENDIE

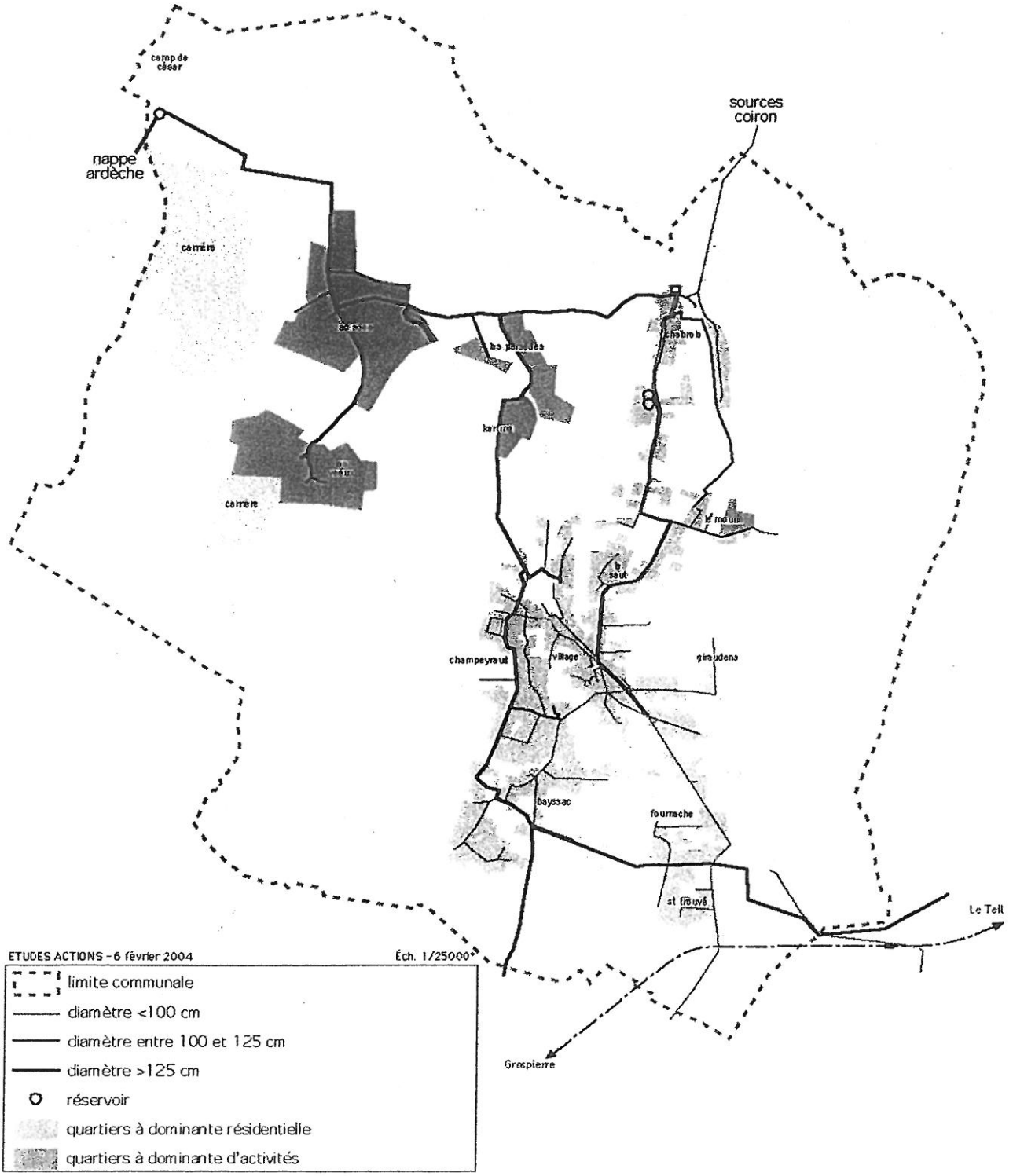

La collecte des ordures ménagères

La collecte et le traitement sont assurés par le SIDOMSA.

Un site de traitement étant implanté dans la commune, dans la zone industrielle communale Les Veaux.

Un plan d'épandage a été établi pour les boues.